

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 30 avril 2026**

Membres élus : 21

En activité : 21

Membres présents : 18

Membres ayant donné procuration : 2

Membre absent excusé : 1

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-quatre avril à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Doyen d'âge, ZIEGLER Damien, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président sortant, le vingt-quatre avril deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. MEDVES Jean-François, M^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. DE LAZZER Xavier, M^{me} HERFELD Marie-Laurence, M. LUCCHINI Marc, M. FRANCOIS Loïc, M. ALIX Pierre, M. SCHULTZ Laurent, M^{me} KOCEVAR Lucie, M. ANTOINE Marc, M. CERBAI Fabrice, M. ZIEGLER Damien, M. FERRERO Marc, M. BIEDER Lionel

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS :

M. FADI Hassan, M. JUNGLING Jean-Pierre et M^{me} VEIDIG Patricia

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. PONTICELLO Mario

Publié(e) le 7 - MAI 2026

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général

Laurent GADEYNE



Étaient absents avec procuration

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. LOUIS Jean-Charles a donné procuration à M. FADI
Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à PONTICELLO
Mario

Était absent excusé :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. JURCZAK Serge

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Laurent SCHULTZ (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, les commissions consultatives instruisent les affaires qui leur sont soumises par le président et en particulier, donnent leur avis sur les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

Chaque commission est constituée de délégués syndicaux élus au sein du comité syndical du SYDELON.

Le Président propose de mettre en place cinq commissions consultatives.

Commission n°1 : Gestion stratégique et opérationnelle des prestations réalisées par le SYDELON

Définir et piloter la trajectoire stratégique et opérationnelle des prestations du SYDELON, dans le respect des équilibres financiers et en cohérence avec le projet de territoire, afin de garantir un service public de qualité répondant aux besoins des EPCI membres.

Commission n°2 : Finances et perspectives financières des projets

Conformément aux orientations définies par l'exécutif du SYDELON, cette commission est chargée de veiller à la soutenabilité financière de la collectivité, à la bonne gestion de ses ressources, à l'analyse financière des projets ainsi qu'à la définition des orientations budgétaires.

Commission n°3 : Étude du développement des filières d'élimination des flux des déchèteries

Contribuer à la transition vers une économie circulaire, en cohérence avec les dispositions réglementaires à l'échelle régionale, en maximisant la valorisation matière et énergétique des déchets, en réduisant les tonnages enfouis et en maîtrisant les coûts de traitement.

Commission n°4 : Projets d'infrastructures et de constructions des équipements du SYDELON

Conduire les projets et les investissements en matière d'infrastructures et d'équipements, répondant efficacement aux besoins des EPCI membres, dans une logique de qualité du service et de maîtrise des coûts.

Commission n°5 : Coordination des politiques de gestion des déchets entre les EPCI membres et le SYDELON

D'engager une coordination lors de l'élaboration des politiques de gestion des déchets, en associant étroitement les EPCI membres et le SYDELON, afin d'assurer une harmonisation des actions dès leur phase de conception et de garantir la cohérence ainsi que la complémentarité des dispositifs mis en œuvre sur les territoires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-8 et L. 5211-1,

Par ailleurs, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Considérant cet exposé,

Après avoir entendu l'exposé de M. Hassan FADI, Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉLIT les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

Commission n°1 : Gestion stratégique et opérationnelle des prestations réalisées par le SYDELON

M^{me} Alexandra REBSTOCK-PINNA, M. Jean-François MEDVES, M. Xavier DE LAZZER, M. Jean-Charles LOUIS, M. FRANCOIS Loïc, et M. Mario PONTICELLO

Commission n°2 : Finances et prospectives financières des projets

M. Xavier DE LAZZER, M. Jean-François MEDVES et M. Jean-Paul TINNES et M. Laurent SCHULTZ.

Commission n°3 : Étude du développement des filières d'élimination des flux des déchèteries

M. Jean-Paul TINNES, M. Jean-François MEDVES, M^{me} Alexandra REBSTOCK-PINNA, M. Xavier DE LAZZER, M. Damien ZIEGLER, M. Lionel BIEDER, M^{me} Patricia VEIDIG, M. Pierre GRUNEWALD et M^{me} HERFELD Marie-Laurence.

Commission n°4 : Projets d'infrastructures et de constructions des équipements du SYDELON

M. Jean-François MEDVES, M. Jean-Paul TINNES, M. Jean-Charles LOUIS, M. Damien ZIEGLER, M. Lionel BIEDER, M. LUCCHINI, M. JUNGLING Jean-Pierre

Commission n°5 : Coordination des politiques de gestion des déchets entre les EPCI membres et le SYDELON

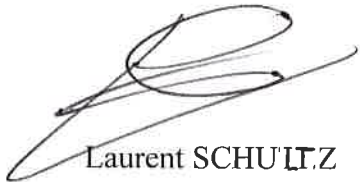
M. Jean-Charles LOUIS, M. Jean-François MEDVES, M^{me} Alexandra REBSTOCK-PINNA, M. Laurent SCHULTZ, M. Fabrice CERBAI, M. Serge JURCZAK

AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 7 - MAI 2026

Le secrétaire de séance



Laurent SCHULTZ

Le Président

Hassan FADI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg sis 31 Av. de la Paix, 67000 Strasbourg, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.